

## Circulaire de rentrée 2014 : Communiqué

# Inacceptable pour le SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU a pris connaissance de la circulaire de ce jour concernant la préparation de la rentrée 2014, parution plus que tardive.

Alors que le lycée professionnel concentre de graves difficultés : souffrance au travail des enseignant-es, difficultés d'apprentissage des élèves, décrochage scolaire... ; nous apprenons qu'aucun moyen supplémentaire n'est alloué pour améliorer l'enseignement professionnel public – encore une fois grand oublié de la politique ministérielle.

Les parcours et les publics mixés en LP sont plébiscités et « vendus » au prétexte qu'ils amélioreraient les pratiques pédagogiques et sécuriseraient les parcours. Le ministère continue de doper la voie de l'apprentissage qui a pourtant fait la preuve de son inefficacité (coût, discriminations, ruptures de contrats, insertion professionnelle...).

Cette circulaire est inacceptable. Elle démontre une fois de plus le désengagement financier et politique du ministère en matière de prise en charge éducative des élèves issus des familles les plus défavorisées. Elle ne répond aucunement à l'urgence de la situation : améliorer les conditions de travail et les conditions de réussite des lycéen-nes professionnel-les, développer la formation initiale et continue des enseignant-es, construire une offre de formation qui réponde à la demande des jeunes et des familles, réintroduire des parcours en 4 ans pour permettre la réussite de tout-es, et en finir avec la désorganisation des LP induite par les dernières réformes.

Le SNUEP-FSU dénonce cette circulaire et les choix politiques du ministère qui poursuit sa casse organisée de l'enseignement professionnel public.

Le SNUEP-FSU exige que s'ouvre immédiatement des discussions sur le devenir de cette voie de formation et qu'enfin des moyens à la hauteur des enjeux lui soient alloués.

Le secrétariat national, 22 mai 2014



Avec le SNUEP-FSU,  
je défends l'enseignement  
professionnel public



# LES APPRENTIS...SORCIERS !

Le jeudi 22 mai est donc sortie la circulaire de rentrée 2014. Peu de nouveautés, selon la presse : « La circulaire de rentrée confirme la prudence de Hamon » d'après Le Monde ; pour Europe1 : « Ce qu'on y découvre de nouveau ? Pas grand-chose en réalité mais plutôt la réaffirmation de quelques mesures et orientations-phares, comme la lutte contre "les inégalités sociales et territoriales", voulues par l'exécutif. ». MAIS, à la regarder en détail (ce qu'aucun média ne souligne d'ailleurs), on y découvre que l'enseignement professionnel public est tout particulièrement concerné par cette circulaire, et vraiment pas dans le bon sens.

Après un rappel sur la « valorisation » de cet enseignement (et quelques minimales avancées sur le CCF) : « La valorisation engagée de la voie professionnelle vise à lutter contre les sorties précoces (aujourd'hui de l'ordre de 10 % sur le parcours CAP et estimées à **45 000 élèves** sur le parcours baccalauréat professionnel en 3 ans) et à faire progresser le taux de réussite au baccalauréat professionnel, qui est inférieur à celui du baccalauréat général. Les modalités du contrôle en cours de formation (CCF) sont **aménagées** afin de réduire le temps qui lui est consacré, sans modifier les objectifs des évaluations certificatives figurant dans les arrêtés de création des différentes spécialités de diplômes. La durée des périodes de formation en milieu professionnel, essentielle pour la professionnalisation de l'enseignement, est confirmée », l'accent est bien évidemment mis, une fois encore, sur le développement de l'apprentissage public : « **Le développement de l'apprentissage doit être favorisé**. Des parcours **intégrant l'alternance et la formation sous statut scolaire**, favorables à l'insertion professionnelle, sont à encourager. 20 000 apprentis supplémentaires seront accueillis en établissements publics locaux d'enseignement d'ici 2017. Les lycées des métiers seront particulièrement mobilisés. Leur processus de labellisation évolue, avec de nouveaux critères d'attribution et le renforcement des démarches d'autoévaluation. » Et une longue annexe lui est même consacrée (annexe 7, BO n°21). On vous conseille une bonne dose de calmants avant de la lire en entier ! Un avant-goût tout de même: « La construction de parcours de formation **associant apprentissage et formation sous statut scolaire** peut aussi contribuer au développement de l'apprentissage en lycée et favoriser une meilleure exploitation du potentiel de formation. Ces parcours, qui peuvent être diversement organisés (par exemple, pour le baccalauréat professionnel, **un an sous statut scolaire suivi de deux ans en apprentissage** ou **deux ans sous statut scolaire suivis d'un an en apprentissage**), constituent une spécificité des lycées publics... »

Alors, coup de gueule ! **Il est insupportable de vouloir réduire encore et toujours le temps d'enseignement consacré à nos élèves, à nos enfants**. Après le cursus en 3 ans, après le CCF chronophage, après l'allongement de la durée des PFMP, voilà que ce gouvernement décide de développer toujours plus l'apprentissage et tout particulièrement l'apprentissage **dans nos établissements** ! Allez, n'hésitez pas : diminuez toujours plus l'éducation de nos enfants, diminuez la culture, diminuez l'enseignement général et technique (surtout pour les enfants des classes modestes), diminuez l'école, fabriquez des décrocheurs à la pelle...et vous vous retrouverez encore, comme ce dimanche, avec plus de 37 % des voix pour un parti d'extrême droite qui proviennent de non diplômés ou de diplômés inférieurs au bac !

**Politiques au niveau national ou régional, responsables administratifs ou pédagogiques, inspecteurs, confédérations syndicales...continuez (pour la plupart d'entre-vous) et ce pour des raisons purement financières, ou électoralistes ou personnelles...à jouer aux apprentis sorciers ! Continuez de dire que « la voie d'excellence », c'est l'apprentissage et étouffez nos bahuts, nos élèves et nos profs ! L'Histoire va finir par le faire payer à la République !**

Christian Sauce

## CCF ET CONDITIONS DE TRAVAIL : TEMOIGNAGES (SUITE)!

► « Je ne vais pas revenir sur le constat déjà fait et largement évoqué par les collègues quant à la surcharge de travail demandée lors des CCF. Je souhaiterais par contre mettre l'accent sur l'absurdité de cette évaluation, destinée aussi aux élèves non assidus ou carrément absents.

En effet lors des CCF, on nous demande de convoquer tous les élèves inscrits dans la section, donc même ceux que l'on ne voit presque pas voire pas du tout, et donc d'évaluer ces derniers pour un contrôle en cours de formation, formation qu'ils n'ont en rien suivie ou très peu. Première absurdité.

Ensuite, avertis par un premier courrier de la date de l'épreuve, on peut alors voir arriver les élèves en question, passer l'épreuve, et repartir tranquillement. Et avec un peu de chance, la réussir ! Deuxième absurdité.

Ou alors, on reconvoque les élèves qui ne se sont pas présentés, en exigeant un certificat médical, avec d'ailleurs de plus en plus de faux certificats médicaux en circulation, et la mission est accomplie. Troisième absurdité et « Beaucoup de bruit pour rien ».

Les inconvénients liés aux CCF sont nombreux, et nous, enseignants, nous sommes tous d'accord sur ce point. A quand la même clairvoyance chez nos autorités ? » C...

► « Les CCF réalisés par les enseignants en construction mécanique sont problématiques: dans un premier temps, l'horaire d'enseignement dédié aux professeurs de construction est une variable d'ajustement dans la gestion de la D.G.H. Les horaires changent chaque année ; difficile de planifier la date des CCF, des certifications intermédiaire et celles des Bac Pro.

- N'ayant aucune reconnaissance dans les textes du volant horaire des professeurs de construction mécanique, il est angoissant de boucler un programme en vue du CCF.

- L'horaire d'enseignement semaine étant tellement inférieur, on doit trouver le double du temps pour réaliser l'épreuve comme les textes l'exigent. Je suis contraint de prendre sur des heures vacantes pour éviter de perturber les collègues et l'administration (en ce début de semaine, c'est 4h de plus sur mon emploi du temps). Lorsqu'on impose un CCF sur les heures d'un collègue, difficile de lui demander en plus de venir surveiller une épreuve qui n'est pas la sienne. Les épreuves durent 4h, c'est très long lorsqu'on est seul surtout lors d'une « envie »... Heureusement, lors de la pause, parfois, un collègue ou le chef de travaux, bienveillant, passe vous rendre visite ; mais ce n'est pas toujours le cas.

- La correction et l'angoisse d'avoir fait le nécessaire pour mes jeunes. L'angoisse qu'un collègue d'enseignement professionnel peu scrupuleux me demande les résultats ou insiste pour entrer les notes et se tromper allégrement par "inadvertance" sur la note intranet ! L'angoisse d'une remarque de la part de l'administration sur notre taux de réussite ou le nombre de notes basses dans une des classes ! L'angoisse de voir ou d'entendre des élèves décrocheurs ou absent sur une moitié de leur formation ou qui n'ont jamais eu un classeur sur l'année dire à d'autre: "sans ouvrir un classeur sur l'année je l'ai eu" ou " Ils l'ont donné à ceux qui étaient présents aux CCF".

Voici mon vécu et malheureusement une réalité chaque année. Mais pourquoi se plaindre quand le taux de réussite dépasse nos espoirs ??? » L...

**Nous publierons ainsi de nouveaux témoignages dans les prochains bulletins...On a de quoi ! Et espérons une réelle prise de conscience de notre administration à ce sujet. Nous agissons pour cela !**

## **Le volet apprentissage de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle.**

Les missions des CFA sont élargies notamment en ce qui concerne l'accompagnement des jeunes dans la recherche d'un employeur en amont et en aval. Et surtout « elles développent l'aptitude des apprentis à poursuivre des études par les voies de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel ou technologique ou par toute autre voie ». La mixité des parcours et des publics est inscrite dans la loi après avoir été expérimentée dans quelques régions.

La répartition de la taxe d'apprentissage rénovée a été définitivement adoptée après le vote les 26 et 27 février 2014 par les députés et les sénateurs du projet de loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale. Le texte fixe à 21 % la part maximale de la taxe que les entreprises pourront verser aux CFA [part « quota »] et à 23 % la part maximale destinée à financer les formations hors apprentissage [part « barème » ou hors quota]. Une liste des formations éligibles et des établissements éligibles au « barème » est également établie. Par ailleurs, le projet de loi prévoit de réduire drastiquement le nombre d'OCTA (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) et d'harmoniser les coûts de formation par apprenti entre CFA. La nouvelle loi établit des règles de transparence en imposant aux OPCA/OCTA la tenue d'une comptabilité analytique afin de pouvoir assurer une traçabilité des versements perçus et effectués au titre de l'apprentissage, mais également en établissant une interdiction de cumul d'activités pour les salariés et administrateurs des OCTA, chargés du reversement des fonds non affectés de la taxe d'apprentissage et ceux des CFA, bénéficiaires de ces reversements.

La nouvelle taxe d'apprentissage s'élève à 0,68% de la masse salariale des entreprises. Elle est issue de la fusion de la taxe d'apprentissage (0,50%) et de la contribution au développement de l'apprentissage (0,18%). Elle sera répartie de la manière suivante : 21 % pour la part quota, 23 % pour le barème et 56 % pour la nouvelle taxe qui sera gérée par les régions est renvoyée au PLF (projet de loi de finances) pour 2015. L'ensemble de ces mesures s'appliqueront donc à compter de la collecte 2015, sur la masse salariale et les effectifs 2014.

**Deux facteurs se conjuguent pour dégrader l'état financier de nos établissements d'enseignement: d'abord la part « hors quota » qui passe de 48 % à 23%, puis la nouvelle part régionalisée (56%) qui sera gérée par les régions.**

**La part du budget des LP issue de la taxe est très importante. Sa réduction est donc une mesure grave pour l'avenir car cette taxe permet de financer le développement de l'enseignement technologique et de l'enseignement professionnel public (achat par exemple de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels).**

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Ne lâchons rien !**

**SNUEP**  
F.S.U.

**SNUEP**  
F.S.U.

# Evolution des contingents Hors Classe

	2011	2012	2013	2014
Promouvables (National)	35 220	34 554	33 828	34 810
Promouvables (Bordeaux)	1 825	1 784	1 730	1 771
Contingent total (National)	2 465	2 419	2 368	2 437
Contingent total (Bordeaux)	129	126	120	125
Promus/Promouvables (National)	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%
Promus/Promouvables (Bordeaux)	7,10%	6,89%	6,93%	7,00%

## Orientation et choix des parents

L'arrêté du 25 mars 2014 qui fixe la liste des établissements retenus pour l'expérimentation du choix donné à la famille dans le cadre de la procédure d'orientation à l'issue de la classe de troisième a été publié au JO du 26 mars 2014. L'expérimentation concerne 117 établissements : les académies de Clermont-Ferrand (19 collèges), de Poitiers (15), de Limoges (12) et de Bordeaux (11) sont celles qui comptent le plus d'établissements expérimentateurs. Les collèges de notre académie concernés par cet arrêté sont : Léonce Bourliaguet (THIVIERS) ; Les Marches de l'Occitanie (PIÉGUT-PLUVIERS) ; Charles de Gaulle (LA COQUILLE) ; Arnault de Mareuil (MAREUIL) ; Giraut de Borneil (EXCIDEUIL) ; François Mitterrand (CRÉON) ; Emmanuel Dupaty (BLANQUEFORT) ; Victor Duruy (MONT-DE-MARSAN) ; Félix Arnaudin (LABOUHEYRE) ; Albert Camus (MOURENX) et Bois d'Amour (BILLÈRE).

## Violence : le bac pro en trois ans a tendu la situation dans les LP

" Les incidents graves sont fortement concentrés : 10% des établissements en signalent 40 %." Ils confirment aussi que le lycée général et technologique est raisonnablement épargné avec en moyenne 5,6 incidents par an pour 1.000 élèves, que ça se tend au collège avec 15,3 incidents pour 1000 élèves, mais c'est au lycée professionnel que les statistiques explosent : 24 incidents pour 1.000 élèves. C'est presque deux fois plus qu'en 2008 !

Cette augmentation est en fait concomitante d'une réforme dont on a beaucoup parlé sur France Info, le passage au bac pro en trois ans - auparavant il se préparait en quatre ans. Cela inquiétait les enseignants depuis le début. Ils craignaient pour la frange des élèves qui avaient déjà du mal à suivre en quatre ans, ou bien qui y arrivaient tout juste, au prix d'une attention très soutenue, très personnalisée. Apparemment ils n'avaient pas tort. On décrit ici ou là une montée des tensions liées au sentiment d'échec des élèves. Ça peut aussi se manifester par de l'absentéisme ou bien par du décrochage, tout cela est lié... Il y a bien sûr des élèves qui réussissent. Ces élèves-là ont en effet moins de mal à suivre ; mais cela augmente l'écart entre ceux qui y arrivent et ceux qui n'y arrivent pas. On a accru l'hétérogénéité des niveaux ce qui fait toujours plus de mal aux élèves les plus fragiles. Or un élève qui a du mal est aussi, bien souvent, un élève qui a mal. Et cette souffrance scolaire est un des principaux ressorts de la tension dans les établissements scolaires... » France Info, janvier 2014.